CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM815 **Valable du 12/05/2026 au 11/05/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/1997
Forme juridique : SAS

Capital : 450 000

Dénomination sociale : SOCIETE DE TRAVAUX D ISOLATION ET DE MENUISERIE

24 RUE DES SABLONS
95360 MONTMAGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 411313539

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 411 313 539 00040
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 020786510

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 59931171

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD 59931171

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 01 30 10 42 50 **Fax :** 01 30 10 42 99
Portable : 06 33 34 46 24
Responsabilité légale : TODOROVIC GORAN PRÉSIDENT

Responsable Technique : BARTHELEMY JEAN-MARIE

Site internet : http://www.stimtechnibat.com
E-mail : info@stimtechnibat.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	130	EFF5	31 962 278	CA9
Dans l'activité	13	EFF2	107 727	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 1 - Date màj du D.U. : 07/03/2025	12/05/2026	11/05/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 20/05/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025